



## **PRIX CANON DE LA FEMME PHOTO-JOURNALISTE DÉCERNÉ PAR L'ASSOCIATION DES FEMMES JOURNALISTES**

### **Règlement 2008**

#### Article 1 \_

En 2008, l'Association des Femmes Journalistes, qui a pour objectif la promotion de la place des femmes dans les médias, et la société Canon France, fabricant, distributeur et importateur de matériel photographique, en partenariat avec Images-Evidence, désirent encourager une femme photojournaliste, ci-après la "candidate", par l'attribution d'un Prix d'un montant de 8000 Euros, doté par Canon France.

#### Article 2 - Objet

Le Prix Canon de la Femme Photojournaliste décerné par l'AFJ est attribué sur présentation d'un dossier constitué des documents et des travaux énoncés à l'article 5, à une femme photojournaliste professionnelle en activité, et sans aucune condition de nationalité, désireuse d'effectuer un reportage à caractère social, économique, politique ou culturel, dans un traitement journalistique.

Le Prix sera décerné à une photojournaliste désignée nominativement et non à un groupe. L'attribution de ce Prix est destinée à permettre à la lauréate de réaliser le reportage photo dont le projet est présenté en vue de l'obtention du Prix.

#### Article 3 - Organisation

La candidature est gratuite.

Le dossier de candidature doit être envoyé par la candidate, **au plus tard le 31 mai 2008**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**PRIX CANON/AFJ DE LA FEMME PHOTOJOURNALISTE  
IMAGES-EVIDENCE - VISA POUR L'IMAGE-PERPIGNAN  
4, RUE CHAPON, BÂT B  
75003 PARIS - FRANCE**

**Attention : ne seront acceptés que les envois par la poste ou messagerie sans recommandé**

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site du Prix :

**[www.canonafjprix.com](http://www.canonafjprix.com)**

**ATTENTION : Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidates. Ils seront conservés dans les archives du Prix.**

La candidate s'engage, en cas d'obtention du Prix, à faire figurer dans le reportage photo réalisé, et à l'occasion de toute communication relative à celui-ci, la mention « Lauréate du Prix Canon de la Femme Photojournaliste décerné par l'AFJ », et à tenir l'AFJ et les sociétés Canon France et Images-Evidence informées de l'évolution du projet présenté et des résultats obtenus. Elle s'engage également à permettre la présentation des photographies réalisées dans le cadre du Prix, à l'occasion de l'organisation d'une exposition et à de l'édition d'un catalogue relatif à ce dernier, par l'AFJ et/ou Canon France, quelle qu'en soit la période.

Elle s'engage en outre, en cas d'obtention du Prix, à ne présenter son projet sélectionné à aucun autre Prix, concours ou bourse, et cela jusqu'à l'édition 2009 du Festival Visa pour l'Image-Perpignan, au cours de laquelle le travail financé par le prix sera présenté sous forme de projection ou d'exposition.

En juin 2008, le jury procédera à la sélection et à l'étude des dossiers, puis désignera la lauréate. La candidate s'engage en cas d'obtention du Prix à être présente à Perpignan, **le samedi 6 septembre 2008** au soir à l'occasion de la soirée de projection dans le cadre de la 20ième édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image-Perpignan", date à laquelle le Prix sera remis à la lauréate par une représentante de l'AFJ et par un représentant de la société Canon France.

La lauréate se verra attribuer le montant de la bourse de 8000 euros en deux versements, la moitié une première fois lors de la remise du prix en Septembre à Visa pour l'Image à Perpignan et la moitié restante au vu du travail accompli au bout de six mois

La candidate sélectionnée par le jury recevra par courrier une invitation à recevoir son prix à Perpignan. Au cas où la candidate ne se présenterait pas à cette convocation, elle serait éliminée. La candidate s'engage en cas d'obtention du Prix à achever son reportage au plus tard le 15 avril 2009, de manière à permettre une éventuelle présentation de son travail sous forme d'exposition ou de soirée de projection à l'occasion de la 21ème édition du Festival International du Photojournalisme "Visa pour l'Image-Perpignan" qui aura lieu les deux premières semaines de septembre 2009.

La lauréate s'engage à céder trois photographies en CD haute définition libres de droit à Canon France, à l'AFJ et à Images-Evidence, ainsi qu'un portrait d'elle, pour la communication inhérente au Prix. Elle s'engage également à céder trois photos libres de droit à ces derniers, une fois son travail réalisé dans le cadre du Prix et d'autre part à leur fournir un CD haute définition de la totalité de son reportage réalisé grâce au Prix.

En 2008, le Figaro Magazine soutient le Prix Canon de la Femme photojournaliste décerné par l'AFJ. Le titre pourra publier le reportage achevé de la lauréate à partir de l'édition 2009 du Festival Visa pour l'Image. La lauréate accepte l'éventualité de cette publication, dont elle discutera des termes avec la rédaction, le cas échéant.

La lauréate s'engage à ne pas présenter de dossier au prix pendant une durée de 5 ans. En tout état de cause, il ne sera pas décerné de Prix deux années consécutives à la même candidate.

#### Article 4 - Jury

Le jury, constitué de membres de l'AFJ et de professionnels de l'image, attribuera le Prix en fonction des qualités professionnelles de la candidate, des photographies envoyées et de la pertinence et de l'originalité du projet. Le jury est souverain dans sa décision qui sera rendue à la majorité à l'issue des délibérations. Sa décision est sans appel. Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix s'il estime que les candidatures qui lui sont proposées ne justifient pas l'attribution de celui-ci.

#### Article 5 - Modalités de candidature

Ces modalités sont les suivantes :

- être de sexe féminin,
- avoir réalisé au moins un reportage photo achevé (publié ou non),
- exercer la profession de photojournaliste,
- rédiger et parler en français ou en anglais.

Envoyer un dossier de candidature, en deux exemplaires au format A4, non relié, comprenant les pièces suivantes dans l'ordre de leur énumération :

- 1- le formulaire de candidature signé,
- 2- la photocopie d'une pièce d'identité,
- 3- une attestation sur l'honneur d'exercice de la profession de photojournaliste,
- 4- un curriculum vitae,

5- une lettre de motivation de la candidate comportant un descriptif de son projet de reportage photo (3 pages maximum dactylographiées). Cette lettre, ne doit en aucun cas comporter d'éléments permettant d'identifier la candidate,

6- un budget prévisionnel de financement du projet de reportage photo, financé par le Prix si obtention dudit Prix.

**NB :** En cas d'extension du financement du projet à d'autres partenaires, la candidate devra soumettre pour accord les noms de ces partenaires à Canon France, l'AFJ et Images-Evidence qui se réservent le droit de ne pas les citer,

7- un reportage photo achevé en noir et blanc ou en couleur : entre 10 et 20 images (voir format accepté).

### **Formats acceptés pour les images :**

### **NB : Tirages et book seront refusés**

**CD uniquement**, aux caractéristiques suivantes:

- Champs IPTC renseignés (légendes et copyright),
- Format JPEG exclusivement (formats TIFF et EPS exclus),
- Format maximum par image : 3 MB
- Les 10 à 20 fichiers images doivent être impérativement nommés et numérotés , dans l'ordre souhaité de projection au jury

**NB : les CD ne répondant pas aux caractéristiques techniques citées ci-dessus seront éliminés de la compétition**

**NB : Aucune mention de l'identité de la candidate** ne doit être apparente dans les documents papier, pour respecter l'anonymat des dossiers.

8- éventuellement l'original ou la copie de publications,

### Article 6 - Responsabilité

Canon France, l'AFJ et Images-Evidence se réservent expressément le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler à tout moment et pour quelque cause que ce soit l'attribution du Prix au titre du présent règlement.

### Article 7 - Dépôt et consultation du règlement

Le règlement de ce Prix a été déposé auprès de Maître Jacques Augeard, huissier de justice à Paris.

Ce règlement sera adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande à l'AFJ. Seul le droit français est applicable au présent règlement. Seule la version du règlement établie en langue française fait foi en cas de litige.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A renvoyer au plus tard le **31 mai 2008, sans recommandé**, le cachet de la poste faisant foi à :

**« Prix Canon de la femme photojournaliste décerné par l'AFJ »  
Images-Evidence - Visa pour l'Image-Perpignan  
4, rue Chapon, Bât B  
75003 Paris  
France**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone domicile :**

**Portable :**

**Fax :**

**Adresse électronique :**

**Activité :**

**Organisme ou agence (facultatif) :**

**Composition du dossier :**

Envoyer un dossier de candidature, en deux exemplaires (à l'exception des photocopies laser ou CD) non reliés, comprenant les pièces énumérées à l'article 5 du règlement.

Je suis l'auteure du matériel photo ci-joint présenté pour ce Prix et je suis détentrice des droits d'auteurs.

J'autorise Images-Evidence, Canon Communication et Image France et l'AFJ à utiliser le matériel photo ci-joint présenté comme prévu dans le règlement.

Je reconnais avoir lu le règlement et en accepter les conditions dans leur totalité.

Indiquez, SVP, par quel moyen vous avez eu connaissance de ce prix (presse, magazines, bouche à oreilles, etc)

Nom et prénom :

Date et lieu :

Signature